

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2620

Groupe scolaire Condorcet - Restructuration et extension du restaurant scolaire - 6 rue Alfred de Musset à Lyon 3e - Opération n° 03015001 - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 - Programme n° 00006

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2620 - GROUPE SCOLAIRE CONDORCET - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE - 6 RUE ALFRED DE MUSSET A LYON 3E - OPERATION N° 03015001 - LANCEMENT DES TRAVAUX ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-2 - PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Restaurants scolaires – Réhabilitation et transformation en self-service ».

Par délibération n° 2016/2051 du 25 avril 2016, vous avez approuvé le lancement des études pour un montant de 200 000 €TTC et l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 «Aménagements et mobiliers Restaurants scolaires PEP 2015-2020», programme n° 00006 «Scolaire».

Par délibération n° 2016/2614 du 16 décembre 2016, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-2 «Aménagements et mobiliers Restaurants scolaires PEP 2015-2020», programme n° 00006 «Scolaire».

Les locaux précédemment occupés par le SEES Champagnat (Section d'Enseignement et d'Education Spécialisés) seront prochainement utilisés pour accueillir d'autres classes et ainsi permettre de répondre aux besoins d'augmentation de capacité du secteur.

Par ailleurs, le restaurant nécessitant des travaux de mise en conformité, il est envisagé de réaliser des travaux de restructuration et d'extension du restaurant afin de répondre aux normes d'hygiène, d'améliorer les conditions de travail et d'augmenter le nombre de repas servis en proposant l'installation d'un self accompagné d'une restructuration des locaux techniques et de ceux du personnel.

Le programme comprend les travaux suivants :

- l'aménagement d'un réfectoire pour les classes élémentaires avec mise en place d'un self ;
- l'aménagement d'un réfectoire de classe maternelle ;
- la création d'une laverie, d'un office, d'un bureau économat, de vestiaires et sanitaires pour le personnel, d'un local de rangement et d'entretien.

Après consultation, conformément à la réglementation en vigueur relative aux marchés publics, ces études ont été confiées à l'Atelier d'Architecture Seriziat pour un montant de 63 000 €HT. Il en ressort que le coût global de l'opération au stade d'avant-projet définitif (APD) est de 1 330 000 €TTC (valeur octobre 2016) dont 60 000 € TTC pour le mobilier.

Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 «Aménagements et mobiliers Restaurants scolaires PEP 2015-2020», programme n° 00006 «Scolaire».

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2016/2051 du 25 avril 2016 et n° 2016/2614 du 16 décembre 2016 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 – Le lancement des travaux de l'opération n° 03015001 «Groupe Scolaire Condorcet - Restructuration et extension du restaurant scolaire» est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 «Aménagements et mobiliers Restaurants scolaires PEP 2015-2020», programme 00006.

2 – M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.

3 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, AP n° 2015-2, opération n° 03015001, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 251 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2016 : 50 000 €;
- 2017 : 750 000 € dont 60 000 € pour le mobilier ;
- 2018 : 500 000 €;
- 2019 : 30 000 €

4 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY